Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 23 Juillet 2021

Etaient présents: Monsieur Bernard BINOIST, Maire,

Mesdames, Messieurs, Jocelyn LOUETTE, Claude MARTINVAL, Roland NOGENT, Louisa MOREL-AFIR Adjoints. Solange BONNARD, Nathalie DELECLUSE, Eric GUIBON, Claude MOREL, Eric PERRET, Jeannine PHILIPPON, Sylvie ROZMIAREK, Patrice TOUPART, Conseillers Municipaux et Madame Estelle DUGAVE, Conseillère Municipale suppléante.

Etaient absents excusés:, Eric LEU, Séverine MARSILLE, Véronique SEGURA-FARO. Alice CHERIFI, Isabelle PECOURT Ludovic DUBREUCQ, Sovankiri HUL

Pouvoirs:

Madame Alice CHERIFI a donné pouvoir à Monsieur Patrice TOUPART

෯෯෯෯෯෯**෯**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 19 Heures. Monsieur Claude MARTINVAL a été élu secrétaire de séance.



1° Aménagement des squares

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'aménagement des squares de la Peupleraie et de la rue Gargault. Les devis concernent l'achat et l'installation de jeux pour enfants ainsi que l'achat de tables de pique-nique et de bancs.

Monsieur le Maire expose que le projet peut être subventionné par le Conseil Départemental, via la Communauté de Communes dans le cadre de la contractualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE

- -Retenir le devis de RENOVSPORT pour un montant de 35 662 € HT
- -Retenir le devis de DISCOUNT COLLECTIVITES pour un montant de 6489 € HT
- -D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 25 % à la Communauté de Communes CCTNP dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental
- -D'approuver le plan de financement suivant :

Coût total du projet HT: 42 151 €

Subvention du département (25 %) : 10537 €

Part communale : 31 614 € et avance de TVA de 8429 €

2° Projets d'un city-stade et d'un « pump track »

- -Lieu à définir lors d'un projet conseil Municipal
- -Des devis sont en cours
- -Monsieur le Maire se renseigne sur les subventions possibles pour ces projets.
- Si possibilité d'obtenir 40 % du Conseil Départemental et 40 % du Conseil Régional, les projets pourront être envisageables.

3° Déclassement du domaine public d'une bande de terrain en vue de sa cession à Mr COPIN et Mme CARLIER

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de division suite à la demande d'achat de terrain de Mr COPPIN et Mme CARLIER, propriétaire de la parcelle riveraine cadastrée ZV n° 75.

Considérant que la nouvelle parcelle cadastrée ZV n° 79 constitue un délaissé de voirie sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient

préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L 141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de déclassement des voies communale dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulationr.

ī

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- -de constater la désaffection de la parcelle nouvellement cadastrée ZV n° 79 pour une surface de 1087 m²
- -d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

_

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20H 30.

Pour extrait conforme,

Le Maire,